



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***20136987*****Déposé / Reçu le****12 NOV. 2020**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0402 150 023****Nom**(en entier) : **Tyrolit**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Bienvenue 17, 1070 Anderlecht****Objet de l'acte : Démission - nomination d'un directeur général et délégation de pouvoirs de gestion journalière**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 12 octobre 2020

DECIDE de mettre fin au mandat de M. Francis De Bock en tant que "directeur général" de la société, et donc de révoquer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la société au sens de l'article 7:121 du Code des sociétés et des associations. Cette révocation prend effet à compter de ce jour.

DECIDE à conférer à Mme. Elisabeth Calloc'h les pouvoirs de gestion journalière de la société au sens de l'article 7:121 du Code des sociétés et des associations, ainsi que le pouvoir de représenter la société vis-à-vis des tiers et à des fins judiciaires dans le cadre de la gestion journalière. Cette délégation prend effet à compter de ce jour.

Mme. Elisabeth Calloc'h portera le titre de "directeur général".

Sous réserve des règles de représentation prévues à l'article 17 des statuts, le directeur général pourra, sous sa propre responsabilité, sous-déléguer un ou plusieurs pouvoirs spécifiques dans le cadre de la gestion journalière, à des employés de la société ou à d'autres personnes de son choix, sans toutefois être autorisé à sous-déléguer à quiconque la gestion journalière en tant que telle.

Conformément à l'article 17 des statuts, Mme. Elisabeth Calloc'h et M. Piette pourront exercer leurs pouvoirs de gestion journalière en agissant conjointement.

PREND ACTE, que Mme. Elisabeth Calloc'h élit domicile au siège social de la société pour toutes les questions relatives à son mandat.

Pour extrait analytique

Christoph Swarovski
AdministrateurAndreas Sauerwein-Merle
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/11/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).